Gé ZAPPING
Union Généraliste, les généralistes de la FMF

11 MARS 2012 N°55	A QUAND UNE SECU A LA POLYNESIENNE ?

ANTICIPATION POLYNÉSIENNE L'avenir cauchemardesque du système de santé si la raison ne l'emporte s'expose actuellement en Polynésie et on peut suivre les péripéties sur le Blog du médecin des Alpages qui a une belle famille polynésienne. Le 28 janvier, il expose la situation : "*Fin de la convention en Polynésie*". En gros, madame Lacaisse locale ayant des difficultés financières décide unilatéralement de baisser les actes. Refus des libéraux. Tentative de convention individuelle qui fait un flop. Le résultat ne se fait pas attendre : difficultés d'accès aux soins, hôpital public au bord de l'implosion, propositions simplistes de salariat des médecins pour sortir de l'ornière. La description par notre confrère de la dégradation explosive de la situation devrait être lue par tous : un peu d'imagination pour transposer à la France afin agir en amont serait bienvenue.

SAMEDI APRÈS-MIDI la cotation des actes du samedi après-midi est d'une effarante complexité et la FMF est montée au créneau pour défendre des confrères dans les Yvelines qui avaient facturé des CF (C férié)le samedi après midi pour des actes de PDS sans être officiellement de PDS. Il y a la méthode FMF, défendant bec et ongles les médecins qui ont fait correctement leur travail et proposant une indispensable modification de la nomenclature sans craindre une médiatisation indispensable, et il y a la méthode des autres syndicats qui sont tout fiers d'avoir pu, en catimini, "réduire" des indûs et obtenir des "absolution" ! Quant aux tenants et aboutissants de ces actes du samedi, pour essayer de comprendre entre les C, les C fériés, les C de garde régulés, les C de garde non régulés, les départements à arrêté préfectoral et ceux qui n'en ont pas et les visites dans les mêmes conditions ubuesques, consulter notre fiche "Les actes du samedi pour les nuls" et le communiqué de la FMF.

PRINTEMPS TARIFAIRE La circulaire interne 6-2012 de Madame Lacaisse détaille l'application des modifications tarifaires de fin mars 2012. On remarquera d'abord que tout ce qui concerne la CCAM s'applique le 22 mars. Il s'agit du frottis ajouté au C et CS pour les généralistes et les gynécologues, du cumul CS et biopsie, revalorisation à 40 € et élargissement du FSD pour les dermatos,. Tout ce qui concerne la NGAP bouge le 26 mars : le C2 consultant possible pour les généralistes qualifiés par l'Ordre et élargi pour les autres, le VL (2V) dans les pathologies neurodégénératives pour le généraliste, les majorations des visites obligatoires et la MPE (3 €) pour les pédiatres, la création d'une CDE pour les dermatos (consultation mélanome cotée C2 une fois par an, sans parcours de soin, mais avec compte rendu au médecin traitant !), l'augmentation du CN et VNPSY à 37 € et l'application d'une cotation CNPSYx1,5 (si réponse à la demande urgente du généraliste dans les 48h : 55,5 €) pour les psychiatres et l'élargissement du MCE pour les endocrinologues. Tous ces fichiers sont également consultables sur http://fmfpro.org/textes-officiels/les-revalorisations-dans-le-detail.html

ARNAQUE ORDINAIRE Une autre circulaire de Madame Lacaisse (la 5-2012) donne les modalités de rémunération de la télétransmission et son évolution entre 2011 et 2012 (détail pour les médecins). Les modalités 2011 (paiement à la FSE transmise) s'arrêtent le 26 septembre 2011, date de début de la nouvelle Convention. Les conditions 2012 (paiement à la performance) commencent au premier janvier 2012. Et hop : plus de 3 mois d'économie sur le dos des libéraux qui télétransmettent. Si nos syndicats avaient des couilles (pardon les filles, je sais, juste après la Journée de la Femme...), ils appelleraient illico ensemble à une grève de télétrans jusqu'au paiement de ces 3 mois. Et peut-être, peut-être que les médecins suivraient suffisamment nombreux. C'était la minute "déprime" du syndicaliste.

VITALE BIOMÉTRIQUE Notre président-candidat a proposé de mettre en place "une carte vitale biométrique" avec empreintes digitales enregistrées pour lutter contre la fraude. C'est la moindre des choses après l'immense succès jamais évalué de la photo sur les cartes ! Dans un article d'Atoute "*Carte Vitale biométrique : la fausse bonne idée. Rien n'arrête les Shadocks*" Dominique Dupagne fait un tour rapide et pertinent de la question. Sur I-Med ("Vers une carte Vitale 3 ?"), le Dr Jean-Jacques Fraslin rappelle de son côté une évidence facilement oubliée : "l'essentiel de la fraude des assurés est lié aux attestations papier et aux ordonnances falsifiées. Or tout ce qui ralentit la distribution des cartes augmente le nombre d'attestations papier".

CONSOMMATION CMU L'IRDES publie "*Les bénéficiaires de la CMU-C déclarent plus de pathologies que le reste de la population - Résultats des enquêtes ESPS 2006-2008*" qui confirme que les patients en CMU sont nettement plus malades que les autres, plus sujets au risque à l'obésité, plus dépressifs... Ils fument 1,6 fois plus parce qu'ils s'arrêtent moins que les autres, mais ne boivent pas plus. Ils consultent moins les médecins spécialistes, en particulier en ophtalmologie et le moindre recours aux soins mal remboursés comme le dentaire et l'optique est logique.

LÉGION D'HONNEUR Jean François Rey, le président de l'Umespe, Csmf, va pouvoir aborder la délicate boutonnière rouge. On se demande ce qui motive un gouvernement à donner la légion d'honneur à un syndicaliste qui a soit-disant lutté férocement contre lui : la CSMF a quand même fait sa campagne électorale sur son action contre HPST pendant que d'autres soutenaient cette loi d'après elle ! La CSMF est ainsi le syndicat de médaillés en exercice puisque son président Michel Chassang l'est aussi. Manque plus que son président des généralistes (Unof) : encore une intolérable discrimination ! Dans les autres syndicats, tous les médaillés sont retraités de l'action syndicale. Ça doit quand même avoir une signification.

ROUTINE DMP Passionnante Interview dans Impact Santé du 7 mars 2012 de Jean-Yves Robin, directeur de l'ASIP-Santé avec un titre qui en dit long "*Le DMP n'est pas une coquille vide*". L'article fait bien le point et se résume par "des promesses, encore des promesses". On gagne toujours à suivre la chronologie du dossier DMP sur le site de Philppe Ameline, régulièrement actualisé et loin de la langue de bois officielle. L'article de TIC-Santé "*Près d'un DP et DMP sur deux créé sans consentement*" issu du Rapport 2012 Baromètre des Droits des Malades du CISS mérite détour et réflexion.

Cet UG Zapping est rédigé par le docteur Claude Bronner, président d'Union Généraliste et vice-président de la FMF. Il est envoyé à tous les médecins et à d'autres partenaires dont nous avons l'adresse de courriel. Notre annuaire est déclaré à la CNIL. Si vous ne voulez plus le recevoir, écrivez à dr.cbronner@wanadoo.fr . Le site d'Union Généraliste est actif sur http://www.uniongeneraliste.org/. La FMF est accessible ici : http://www.fmfpro.org/

GRIPPES ET ALERTES L' InVS et le GROG nous apprennent que la décroissance grippale est en cours. On peut commencer à s'intéresser à la montée en charge des allergènes printaniers avec leRNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique). Le bulletin allergo-pollinique a carrément titré "Des pollens à la Journée de la Femme". Mais il paraît qu'elles n'y sont pour rien. Pensez à conseiller le site à vos patients allergiques, d'autant plus qu'ils peuvent s'abonner au bulletin d'alerte pour leur région avec des applications pour de multiples environnements informatiques.

FREEBOX ET FAX Tous les possesseurs d'une Freebox ont accès au fax parfois sans le savoir; il suffit de rajouter 5 au 4è chiffre du N°, par exemple si le N° commence par 09 5**1** ... le fax sera 09 5**6** ... les autres chiffres du N° ne changent pas par rapport au N° de téléphone de la box. Et la réception des fax se font l'adresse mail de Free. On peut même en envoyer, et parfois directement du logiciel métier, avec le logiciel Freebox-fax qui rajoute dans le menu contextuel d'impression une commande "faxer le document avec Freeboxfax".

VARICELLE ET ÉCOLE Dans le dernier Zapping, j'avais mis la varicelle en "éviction jusqu'à guérison clinique". En 2003 le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF) a réalisé un document récapitulatif de toutes ces maladies infectieuses mettant la "non éviction". Cela ne les a pas empêché en 2007, dans des « Recommandations vaccinales concernant la varicelle », d'écrire cette phrase absolument fabuleuse : *"En collectivité, la varicelle est un motif traditionnel d'exclusion. Cependant, la portée de cette mesure est*

limitée, la transmission s'effectuant majoritairement dans les 1 à 2 jours précédant l'éruption. De ce fait, le CSHPF ne recommande pas l'exclusion des collectivités des enfants atteints de varicelle, tout en rappelant que la fréquentation d'une collectivité à la phase aiguë d'une maladie infectieuse n'est pas souhaitable". Liste synthétique à jour.

PRESCRIRE JUSTE La prescription a ses règles légales : nom, prénom, âge, sexe du patient et "si nécessaire" taille et poids et bien sûr posologie et mode d'emploi. Et ne pas oublier la mention non substituable s'il y a lieu tout en sortant une ordonnance avec duplicata. A part la taille, tout cela est de bon sens. Mais que penser lorsqu'un médecin reçoit un courrier de madame Lacaisse pour lui reprocher d'avoir prescrit quelques lignes sans posologie : on sent bien que ce n'est pas une habitude de ce médecin. Mais c'est cela une administration de bonne tenue : pourvu qu'on génère du papier ! A la fin de l'année, pour la prime de performance (à défaut d'efficience) du contrôle médical, on pourra donner d'impressionnants chiffres de "mises en garde".

PERSONNEL MEDICAL Les gestionnaires (syndicats médicaux et syndicats du personnel) de la Convention du personnel des cabinets médicaux ont décidé unanimement le 29 février d'une revalorisation des salaires les plus bas de 2,5% applicable au premier janvier 2012. La dernière revalorisation datait de 2009 après un rattrapage de 15% sur les 35 heures. La valeur du point passe à 7,5 (avant, 6,88) au 1/1/12 et le salaire horaire minimal sera ainsi à 9,30 € de l'heure (le Smic est à 9,22 depuis le 23 décembre 2011). Cela complique un peu la rédaction des salaires puisqu'il y aura un rattrapage, mais fait un petit "effet prime" apprécié du personnel.

DE LA DÉSORGANISATION Le blog du Dr Foulard enfile les perles de notre désorganisation. Cette fois, avec "La peau dure des habitudes", il s'attaque à la non délégation des tâches qui fait qu'un sondage urinaire masculin initial soit obligatoirement fait par un médecin (et donc facilement un interne peu expérimenté) au lieu de l'infirmière au top de son expérience professionnelle. Il décortique aussi les tenants et aboutissants de l'organisation hospitalière selon que le patient soit adressé pour "suspicion d'appendicite" ou "douleurs abdominales fébriles". A vous de découvrir la meilleure formule et pourquoi.

GÉNERALISTE D'OR Comme chaque année, le magazine « Le Généraliste » lance un appel à candidatures pour ses « Grands prix du Généraliste » destinés à distinguer les initiatives les plus remarquables en médecine générale. Décernés par un jury en mai, ils seront remis le 14 juin prochain. Chaque prix sera valorisé d'une dotation de 1000 euros, mais c'est surtout l'occasion de médiatiser un projet, une idée, un concept. Pour participer, c'est très simple: il suffit au généraliste candidat de télécharger un dossier sur www.legeneraliste.fr et de le renseigner en ligne, avant le 22 avril, accompagné d'un bref descriptif de l'action. N'hésitez pas à poser votre candidature pour promouvoir une réalisation remarquable.

INFOS VACCINATIONS Il est toujours bon de se rappeler les liens concernant les vaccins : la référence est le dernier BEH vaccins paru (le 2011). On en extrait un tableau de vaccinations adultes, un tableau de vaccinations enfants et le calendrier vaccinal du BEH. On peut aussi se reporter aux tableaux voyageurs mis en forme par Alain Strady : tableau des vaccins, tableau du calendrier vaccinal et tableau des spécialités vaccinales. Des portails dédiés méritent le détour comme celui de la mairie de Marseille. Une bonne référence est le guide des vaccinations INPES très détaillé, mais il date de 2008.

QUALITÉ D'ÉCOUTE L'écoute des patients par les médecins généralistes est peu étudiée. Une thèse soutenue à Bordeaux fin 2011s'est intéressée au sujet : "Evaluation de la qualité d'écoute des médecins généralistes en consultation" (à télécharger également ici) par Sophie Dareths Fabier. Les conclusions rappellent que des améliorations sont souhaitables, soulignent que moins de 25% des patients interrogés se sont senti bien écoutés et que le médecin est moins écoutant quand il y a plus de 2 motifs de consultation ou quand il est fatigué ! Il est aussi moins bon quand le niveau socio-culturel du patient est bas.

LE COIN DU CARABIN Le coin du Carabin ne pouvait ignorer cette superbe réponse mise en valeur sur Atoute du site France-Medecin (la consultation en ligne) qui annonce très sérieusement et sans aucun humour que "tout homme bien portant est un malade qui s'ignore" !

Mots de patient : "*Ma TSH est ultrasensible, c'est grave ?*"

Une histoire de petit zizi en diaporama.

Un barrage de police arrête un patient vers deux heures du matin. La maréchaussée lui demande où il va à cette heure de la nuit. "Je me rends à une conférence sur l'abus d'alcool et ses effets sur le corps humain, ainsi que le tabac et les soirées tardives." La question est inévitable : "Vraiment ? Et qui donne cette conférence à une heure pareille ?" La réponse fuse : "Comme d'habitude : ma femme."

Dr Claude BRONNER
06 07 88 18 74
dr.cbronner@wanadoo.fr